Le Journal Officiel du District de Football



des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Fédération Française de Football Ligue d'Occitanie

District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



OFFICIEL 66 N°17 DU 29/11/2024 SAISON 2024/2025



JOURNAL OFFICIEL
NUMERIQUE DU
DISTRICT DE
FOOTBALL DES
P-O PAYS CATALAN

Tél: 04.68.54.61.11

770 avenue d'Argelès Sur Mer 66100 PERPIGNAN

secretariat@pyreneesorientales.fff.fr http://pyreneesorientales.fff.fr

L'OFFICIEL 66 Salson 2024/2025

N° d'astreinte des ELUS le WEEK-END (uniquement) du vendredi après 17h00 jusqu'au dimanche 15h00 en cas d'alerte météo et circonstances exceptionnelles (décès , accident ...):



06 10 84 48 53

Bureau du Comité Directeur

REUNION DU 28/11/2024 - PV N°11

Président : Eric WATTELLIER (excusé)
Président Délégué : Marc WATTELLIER
Vice-Président : Hassan ACHLOUJ

Secrétaire Général : Christophe SALMERON
Secrétaire Adjointe : Annick COUEFFEC
Trésorier Général : Olivier GRAVOSQUI
Trésorier Adjoint : Régis SANCHEZ (excusé)
Assiste : Philippe REFFIER (directeur administratif)

- Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, le Bureau du Comité Directeur prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.
- Conformément aux articles 11.2.3 du règlement intérieur et 101 des règlements généraux de la Ligue d'Occitanie, les décisions des comités directeurs et bureaux des districts sont susceptibles d'appel auprès de <u>la Commission Régionale d'Appel de la Ligue d'Occitanie</u> dans les conditions de forme et délai de l'article 190 des R.G. de La FFF.

DEMANDE DE DEROGATION

<u>FC LE BOULOU SJPC</u>: du 20/11/24, demande de dérogation pour jouer ses matches séniors en nocturne en attente de la validation de son éclairage par la LFO. Avis favorable.

MOUVEMENT DES COMMISSIONS

Melle SIMON BAIG Emmanuelle intègre le pôle féminin (candidature reçue le 20/11/24).

FORMATION CFI SENIORS

Une formation CFI Séniors aura lieu les 06/01/25 et 27/01/25 de 14h00 à 20h00 au stade municipal de CLAIRA. Inscription sur le site de la Ligue.

Le Président Délégué Marc WATTELLIER Le Secrétaire Général Christophe SALMERON

L'OFFICIEL 66 N°17 DU 29/11/2024 SAISON 2024/2025

Page 2 sur 8

COMMISSION DES CHAMPIONNATS

REUNION DU 27/11/23 - PV N°15

<u>Président</u>: Jean-Claude DELATRE <u>Secrétaire</u>: Régis SANCHEZ

Présents: Jean-Luc GARCIA, Miguel GONZALEZ, Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD

Excusé: Vincent VANDEVILLE

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

CHAMPIONNATS SENIORS

CORRESPONDANCE

AVENIR FOOTBALL CATALAN, rappelant son courriel du 07/09/24 où le club notifiait que ses matches séniors D1 se jouraient le samedi soir pour toute la saison, la Commission a bien pris note et validé la demande conformément à l'article 6 alinéa 2 des épreuves officielles (le club n'ayant pas joué à domicile depuis le début de saison suite à l'indisponibilité de ses installations sportives), les rencontres à partir du 02/12/24 seront validées sur le site pour le samedi soir à 18h00).

PROCHAINS TIRAGES

- Tirage Challenge BAZATAQUI : courant janvier date à définir
- Tirage Coupe du Roussillon Séniors 1/8 de Finale le mardi 17/12/24 à 16h50

JEUNES

DEFIS TECHNIQUES LE POINT SUPPLEMENTAIRE

Match U12 P/B du 23/11 N°29231932 PHOENIX CATALANS / RFCT

Score initial: 11 – 3

Défi remporté par LES PHOENIX : + 1pt

Match U12 P/B du 23/11 N°29231933 CLAIRA ST LAURENT / USEPMM

Score initial: 1 - 3

Défi remporté par CLAIRA ST LAURENT : + 1pt

Match U12 P/B du 20/11 N°29412240 CANET / CABESTANY

Score initial: 14 - 0

Défi remporté par CANET : + 1pt

Match U13 Animation P/B du 23/11 N°29422017 ST CYPRIEN / ASPRES

Score initial: 2-7

Défi remporté par LES ASPRES : + 1pt

Match U13 Animation P/B du 23/11 N°29422810 AFC / POLLESTRES

Score initial: 4 - 4

Défi remporté par **POLLESTRES** : + 1pt

Match U13 Animation P/D du 23/11 N°29420802 ESPOIR FEMININ / ST JACQUES

Score initial: 5 - 3

Défi remporté par ST JACQUES : + 1pt

FORFAIT GENERAL D'UNE EQUIPE

<u>LES CHAMPIONS ST JACQUES</u>: (courriel du 24/11/24), notifiant le forfait général de son équipe U15 P/A. Forfait enregitré sans retrait de points (Titre III LES RENCONTRES / FORFAIT - Article 2).

➤ AMENDE: 400€

MATCHES REMIS

REPORT DE JOURNEES U13 D1 ET U13 ELITE

En raison de détections – sélections fixées les mercredis 27/11, 04/12 et 11/12, dans un souci d'éthique sportive, les matches suivants non joués le **09/11** et remis au 27/11/24 sont reportés au **30/11/24** (dernière journée) :

- U13 D1 N°29201602 RF CANOHES TOULOUGES 1 / FC THUIR 1
- U13 D1 N°29416854 USEPMM 2 / FC BAHO PEZILLA 1
- U13 D1 N°29421689 FC POLLETRES 1 / FC CLAIRA ST LAURENT 2
- U13 ELITE N°29201696 SO RIVESALTES 1 / CANET RFC 1
- U13 ELITE N°29201697 AFC 1 / FC ALBERES ARGELES 1
- U13 ELITE N°29201699 USEPMM 1 / FC CLAIRA ST LAURENT 1

De ce fait, les matches du **30/11/24** sont reportés au **14/12/24** (nouvelle date de dernière journée, le 07/12 étant la date de la Coupe du Roussillon U13) :

- U13 D1 P/A N°29201611 FC THUIR 1 / USEPMM 2
- U13 D1 P/A N°29416858 FC BAHO PEZILLA 1 / CANET RFC 2
- U13 D1 P/A N°29417008 FC LE SOLER 1 / PERPIGNAN AC 1
- U13 D1 P/A N°29417009 D1 FC CANOHES TOULOUGES 1 / FC CERDAGNE 1
- U13 D1 P/B N°29411296 FC ALBERES ARGELES 2 / LES PHOENIX CATALANS 1
- U13 D1 P/B N°29411297 FC CLAIRA ST LAURENT 2 / FC DES ASPRES 1
- U13 D1 P/B N°29421735 ENT. FOURQUES TROUILLAS 1 / FC POLLESTRES 1
- U13 ELITE N°29201704 AFC 1 / SO RIVESALTES 1
- U13 ELITE N°29201705 RC PERPIGNAN MEDITERRANEE 1 / CANET RFC 1
- U13 ELITE N°29201706 FC CLAIRA ST LAURENT 1 / FC ALBERES ARGELES 1
- U13 ELITE N°29201707 SP PERPIGNAN NORD 1 / USEPMM 1

DEMANDE DE CHANGEMENT DE DATE DE MATCHES U12 - U13

Par courriel du 26/11/24 le CANET RFC demande à reporter ses matches des dernières journées U12, U13 Elite, U13 D1 et U13 Animation du 14/12/24 au mercredi 18/12/24, **après les dernières journées**, pour cause d'organisation de son arbre de Noël. Dans un souci d'équité sportive, il ne peut être donné avis favorable à cette requête (les dates officielles de ces matches doivent être respectées).

2EME PHASE JEUNES

Les clubs qui souhaitent engager des équipes supplémentaires en U17, U15, U13 Animation et U12 doivent en formuler la demande avant le 15/12/24 impérativement

FEMININES

CORRESPONDANCE

ASC ST NAZAIRE: du 25/11/24, demandant le report du match U15F du 07/12/24. Manque motif et accord écrit du club adverse.

PROCHAINS TIRAGES

- Tirage Coupe du Roussillon U15 Féminines le mardi 17/12/24 à 16h30
- Tirage Coupe du Roussillon Féminines Séniors à 8 le mardi 17/12/24 à 16h40

2EME PHASE FEMININES SENIORS A 8

Les clubs qui souhaitent engager une équipe en Championnat Féminines Séniors à 8 doivent en formuler la demande avant le 15/12/24 impérativement

Le Président J-C DELATRE Le Secrétaire R. SANCHEZ

AMENDES FOOT ANIMATION

PROCES VERBAL N°6

Retour sur la journée du 09/11/24

- Feuilles de plateaux non parvenues après rappel dans l'OFFICIEL 66 N°15 du 15/11/24
- AMENDES FOOT ANIMATION 2024/2025

U11

- Poule B

FC ST CYPRIEN : 60€

- Poule C

AS PRADES: 60€

- Poule F

FC POLLESTRES: 60€

ATAC OC: 60€



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE DISCIPLINE ET D'ETHIQUE

REUNION DU 27/11/2024 - PV N°13 : ouverture de la séance à 16h00

Président : Philippe MARCO-GREGORI (excusé)

<u>Président de Séance</u> : ANCEL Gérard <u>Secrétaire</u> : Gérard DUQUESNE

Présents: Marie-France MARTIN, Michel RAMONEDA, Jean-Claude RICHARD

Représentant des Arbitres : Hassan ACHLOUJ

Excusé : Jean-Louis MERMET

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

Les présentes décisions, à l'exception des mesures conservatoires, sont susceptibles de recours devant la COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPEL DU DISTRICT DE FOOTBALL DES P-O ou DE LA COMMISSION D'APPEL REGIONALE DE LA LIGUE D'OCCITANIE (pour une sanction prononcée à l'encontre d'une personne physique, dont le quantum est égal ou supérieur à un <u>an ferme</u> et, pour les sanctions fermes de <u>retrait de point(s)</u>, de rétrogradation, de mise hors compétition, d'interdiction d'engagement ou de radiation, prononcées à l'encontre d'un club). Dès lors qu'un appel porte sur plusieurs sanctions dont au moins l'une d'elles relève de la compétence de la Commission Supérieure d'Appel, cette dernière est saisie de l'intégralité du dossier.

- ▶ dans un délai de SEPT JOURS, conformément aux conditions de forme prévues à l'annexe 2 « Règlement Disciplinaire et Barème Disciplinaire » des Règlements Généraux de la F.F.F. Toutefois, compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.
- □ Procédures d'appel par le licencié ou son club (règlement disciplinaire de la FFF) :

Article 3.4.1.2 L'appel interjeté par l'assujetti intéressé :

- Lorsqu'il s'agit d'une personne physique, l'appel doit être formé en son nom propre ou en son nom et pour son compte, par courrier recommandé avec avis de réception ou par courrier électronique avec accusé de réception.
- Lorsque l'appel émane du club intéressé ou dont dépend la personne physique sanctionnée, il doit être formé selon l'une des deux formalités suivantes :
- ☐ Par courrier recommandé avec avis de réception sur papier à en-tête :
- □ Par courrier électronique avec accusé de réception envoyé d'une adresse électronique officielle.
- Dans ces deux cas, l'appel doit être interjeté dans un délai de sept jours après la notification de la décision contestée.

*Les sanctions disciplinaires sont consultables :

- par le licencié, sur son espace personnel Mon Compte F.F.F.
- par le club dans FOOTCLUBS
- o rubrique ORGANISATION et PROCES-VERBAUX pour les dossiers nécessitant l'ouverture de dossiers
- et dans COMPETITIONS DOSSIERS pour les relevés de décisions (cartons jaunes et rouges sans ouverture de dossier)

LE PRÉSIDENT DE SEANCE Gérard ANCEL

Prochaine réunion le Mercredi 04/12/24

<u>LE SECRÉTAIRE</u> Gérard DUQUESNE

L'OFFICIEL 66 N°17 DU 29/11/2024 SAISON 2024/2025

Page 8 sur 8